

SITES TOURISTIQUES | Un bail emphytéotique pour la gestion et l'entretien de la grotte de Bédeilhac



Depuis 2017 la commune de Bédeilhac a confié la gestion de la grotte, son exploitation culturelle et touristique au Département de l'Ariège, via son Service d'Exploitation des Sites Touristiques de l'Ariège, dans le cadre d'une convention d'occupation du domaine public.

Cette convention arrive prochainement à échéance, et il convient d'adopter une nouvelle base contractuelle : un bail emphytéotique d'une durée de 30 ans.

Christine Téqui, Présidente du Conseil Départemental et Michel Anquet, Maire de Bédeilhac vous convient à la signature de ce bail, le :

Mercredi 16 octobre 2024 à 11h30 à la Mairie de Bédeilhac-et-Aynat

A cette occasion, ils vous présenteront les détails de ce contrat pour la continuité de gestion et d'entretien de ce patrimoine préhistorique remarquable.

CONTACT

Estelle Tabeaud — Directrice de la Communication

05 61 02 09 77 · etabeaud@ariege.fr